



Action Barbès

28 rue Affre 75018 Paris

Mail : action.barbes@gmail.com

Tel. : 06 24 94 79 31

**Enquête publique préalable à la
délivrance du permis de construire sur
le projet
« Paris gare du Nord 2024 »**

**Préconisation de l'association de riverains
Action Barbès**

Action Barbès est une association de riverains des 9e, 10e et 18e arrondissements de Paris créée en 2001 et ayant pour but d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. À ce titre, le projet de réaménagement de la gare du Nord l'intéresse tout particulièrement, et notamment sur la question de l'intégration de cet équipement dans son environnement urbain.

La gare du Nord est la plus importante gare de Paris et en constitue de fait une des principales entrées. Un grand nombre d'habitants des quartiers alentour ont précisément choisi d'y vivre pour leur proximité avec cet équipement. L'interconnexion de la gare avec la ville est donc très importante pour les usagers de la gare et pour les riverains. Aujourd'hui, la situation n'est guère satisfaisante, et le premier projet semble plus enfermer la gare sur elle-même que de l'ouvrir sur la ville.

Dans le cadre de l'Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire sur le projet « Paris gare du Nord 2024 », l'association Action Barbès préconise une série d'aménagements pour favoriser et améliorer l'intégration de la gare dans son quartier. D'une manière générale, il convient de favoriser les déplacements doux et particulièrement les déplacements piétons. Le réaménagement de la gare doit nécessairement se faire de concert avec le réaménagement des alentours immédiats. Pour y parvenir plusieurs idées pourraient être mises en œuvre, à savoir :

- Des entrées et sorties de la gare à maintenir ou à créer sur ses quatre faces cardinales : sur le côté est, sur la rue du faubourg Saint-Denis ; au sud, sur la place Napoléon III ; sur le côté ouest, sur la rue de Maubeuge ; au nord sur le boulevard de la Chapelle (à créer) ;
- Une meilleure régulation des flux des taxis et VTC, avec une dépose réservée uniquement aux taxis (arrivée par la rue de Dunkerque et dégagement par la rue de Saint-Quentin), et une prise en charge par l'actuelle cour des taxis (arrivée par la rue de Maubeuge et dégagement par la rue de Dunkerque et le boulevard de Magenta ;
- Des déposes-minute uniquement en sous-sol (entrée rue de Compiègne) ;
- Des accès aménagés pour les personnes à mobilité réduite, notamment au niveau « des déposes-minute » ;
- Une esplanade piétonne sur la place Napoléon III (la circulation des bus serait préservée) et le boulevard de Denain ;
- Création d'un grand parking sécurisé pour les vélos ;
- Création d'un grand parking pour les véhicules deux-roues motorisés (exclus de la place Napoléon III) ;
- Création d'un espace d'accueil et de repos pour les personnes en errance ;
- Valorisation de l'avant gare, entre le pont Saint-Ange (boulevard de la Chapelle) et le pont Marcadet (rue Ordener), avec la mise en valeur du bâti et des équipements ferroviaires et la création d'aménagements végétalisés, de qualité, là où cela est possible.